

Mairie – affiché 30-10-2024

**RENSEIGNEMENTS EN ÉTAT DES CONCESSIONS**

Nous offrons les possibilités aux familles de récupérer des concessions des concessions les renseignements en état de préparation et de réalisation. La liste des concessions à réaliser, l'état de ces concessions est consultable en mairie, à la mairie de Penchard, ainsi que sur le site internet de la commune. [www.penchard.fr](http://www.penchard.fr)

Merci de vous manifester en mairie si vous êtes intéressés.

**MAIRIE DE Penchard**

La liste des concessions est consultable en mairie

**Mairie de Penchard**

**« AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE »**

**Enquête publique portant sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de PENCHARD**

Par arrêté N°037/2024 en date du 24/10/2024, Monsieur le Maire pour le compte de la Mairie de PENCHARD, a ordonné la tenue d'une enquête publique du 18 Novembre au 19 Décembre 2024 à 18 Heures 00 inclus, pour une durée de 32 jours consécutifs, portant sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2024.

Modifier le règlement du secteur UX et le plan de zonage afin de rendre compatible un secteur spécifique du PLU avec un projet économique. Ce projet porte sur un secteur classé A anciennement exploité par une entreprise de vente d'engins agricoles. L'objectif de cette révision est de rendre ce terrain considéré comme friche à nouveau utilisable pour une activité économique. À ce jour, bien que classé en zone agricole, ce secteur, au Nord du territoire, n'était déjà plus exploité, lors de l'élaboration du PLU. Il convient, par cette révision allégée, de classer ce secteur en zone UX, et y inscrire une réglementation adaptée.

Par décision du 13/08/2024, du Tribunal administratif de Melun :

M. Frédéric ROLAND, a été désigné commissaire-enquêteur titulaire par Madame la première vice-présidente du tribunal administratif.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de PENCHARD du 18 Novembre 2024 au 19 Décembre 2024 à 18 heures 00 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir le lundi et le jeudi de 9h00 à 12h00, le mardi et mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pendant l'enquête publique, chacun pourra prendre connaissance du dossier, notamment le rapport de présentation qui contient les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête, ainsi que l'avis de l'Autorité Environnementale (la MRAE). Chacun pourra consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit ou par voie électronique au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie de PENCHARD) ; adresse postale : 1 Place de la Mairie, 77124 Penchard ; adresse mail : [revision-plu.2024@penchard.fr](mailto:revision-plu.2024@penchard.fr).

Le dossier d'enquête publique ainsi que les observations du public sont communicables à toute personne à sa demande et à ses frais, auprès des services de la mairie de PENCHARD, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci (Mairie de PENCHARD) ; adresse postale : 1 Place de la Mairie, 77124 PENCHARD ; adresse mail : [pe@penchard.fr](mailto:pe@penchard.fr) – identité de la personne auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : M. le Maire).

En outre, le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de Penchard et recevra les observations écrites et orales des habitants et des intéressés les jours et horaires suivants :

- Lundi 18 novembre de 9h00 à 12h00
- Samedi 30 novembre de 9h00 à 12h00 – la mairie est exceptionnellement ouverte pour l'enquête publique.
- Jeudi 19 décembre de 14h00 à 18h00 – la mairie est exceptionnellement ouverte pour l'enquête publique.

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera déposée en mairie de Penchard ainsi qu'en Préfecture de Seine-et-Marne, pour y être tenue à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de cette enquête publique, le Conseil Municipal approuvera par délibération le Plan Local d'Urbanisme, modifié si nécessaire pour prendre en compte les résultats de l'enquête et les avis des personnes publiques associées et consultées.

Le Maire.

**NE PAS ENLEVER OU RECOUVRIRE AVANT LE 20 DÉCEMBRE 2024**

Document communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPE) est mis à la disposition du public en mairie de Penchard, conformément à l'article R. 102-9 du Code de l'Environnement.

La réalisation d'un PPE est une obligation réglementaire pour les infrastructures routières dont le trafic annuel est supérieur à 35 000 véhicules. Ce document vise essentiellement à définir le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) par la RATP, le Département de Seine-et-Marne, la SNCF, ARS, l'État d'Ile-de-France afin de prévenir et réduire le bruit.

Le projet de PPE des infrastructures de transports vers Mairie pourra être consulté du 14 octobre au 13 décembre 2024 en mairie de Penchard ou sur le site internet de la préfecture de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/actions-de-la-prefecture> ou sur le site de la préfecture de Seine-et-Marne : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/actions-de-la-prefecture>

Le public pourra présenter ses observations en ligne à cette adresse : [www.seine-et-marne.gouv.fr/actions-de-la-prefecture](http://www.seine-et-marne.gouv.fr/actions-de-la-prefecture)

Le dossier pourra également être consulté sur demande auprès de la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne, 288 avenue Georges Clemenceau contact : [ddt@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt@seine-et-marne.gouv.fr) Le cas échéant, un registre sera ouvert sur place afin de recueillir les observations.

À l'issue de cette consultation et de l'analyse des observations, la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne proposera au Préfet de Seine-et-Marne l'approbation du PPE.

**PUBLICITE DE MARIAGE**  
INVITATION A PUBLIER

Mairie de Penchard (Seine-et-Marne)

M. Jean-Michel BOUTIER, Maire de Penchard, a l'honneur de vous inviter à publier votre mariage.

Nom : M. Jean-Michel BOUTIER  
Prénoms : Marie-Françoise  
Date de naissance : 15/05/1958  
Lieu de naissance : Paris  
Date de mariage : 18/11/2024  
Lieu de mariage : Penchard (Seine-et-Marne)

Signature : M. Jean-Michel BOUTIER

Rue du Tacot – affiché le 30-10-2024



Salle Omnisport – affiché le 30-10-2024



Résidence du bois – affiché le 30-10-2024



Allée des Fresnes – affiché le 30-10-2024



Mairie – affiché le 5-11-2024

